Appel à Manifestation d'Intérêt :

Accompagnement pour le déploiement d'ilots de fraîcheur nourriciers au cœur des villes et villages du Pays Pyrénées Méditerranée

Edition 2026-2028

Structure coordinatrice de l'AMI	Pays Pyrénées Méditerranée – www.payspyreneesmediterranee.org Le Pays Pyrénées Méditerranée s'associera à des partenaires locaux.
Contexte et enjeux	Notre territoire subit une crise climatique majeure : sécheresse, canicules, dégradation des sols. Si les communes du Pays Pyrénées Méditerranée bénéficient de la proximité d'espaces naturels, l'accessibilité à des zones de fraîcheur reste insuffisante, notamment en cœur de village. Ces espaces végétalisés, productifs et ombragés créeraient des zones de confort thermique lors des épisodes de chaleur, tout en renforçant la biodiversité locale et en valorisant des espaces parfois sous-utilisés. Ils offriraient aussi un support pédagogique et social : lieux de rencontre, d'apprentissage et de mobilisation citoyenne autour de l'agroécologie. **Ainsi, cet AMI offre l'opportunité aux communes de bénéficier d'un accompagnement opérationnel pour adapter leurs espaces publics**. Ce projet permettra d'agir sur plusieurs enjeux à la fois : résilience climatique, autonomie alimentaire, renforcement du lien social.
Stratégie et objectifs	Le Pays Pyrénées Méditerranée est engagé dans une Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique (TACCT) et accompagne les communes dans la mise en œuvre de solutions concrètes pour rafraîchir les espaces publics, restaurer le cycle de l'eau, renforcer la biodiversité et améliorer le cadre de vie. Ce projet, soutenu par l'ADEME, fait suite à une **première phase de sensibilisation et de formation menée par le Pays en 2024-2025** auprès des communes dans le cadre du plan PRSE 4. Ces sessions de formation ont permis de faire émerger l'intérêt pour la création d'îlots de fraîcheur nourriciers, mais aussi le besoin d'ingénierie technique, financière et participative pour les réaliser. Cet accompagnement bénéficiera d'un co-financement de l'ADEME. Pour les communes accompagnées, ce projet permettra de :

	• **Adapter un espace public aux hausses de température** • **Réduire une zone de chaleur et engager sa reconversion** • **Favoriser la biodiversité** et la reconstitution d'un sol vivant • Contribuer à une **alimentation plus résiliente** et diversifiée • Créer ou **renforcer du lien social** autour d'un lieu commun
Nature de l'accompagnement proposé	Le Pays Pyrénées Méditerranée sera en charge de **coordonner cet accompagnement à travers ses compétences en ingénierie territoriale et animation** (gestion de l'AMI, organisation de COPIL, ingénierie financière, évaluation de la démarche, diffusion), en mobilisant différents partenaires : • Claire Mauquié, de l'association Slow Food Pays Catalan, interviendra en amont et dans les différentes phases de cet accompagnement. Experte en reforestation nourricière, design végétal et participation citoyenne, elle aura en charge la maitrise d'œuvre de chaque projet. • D'autres partenaires techniques (Evolu'vert, Arbre & Paysage 66, Sol Vivant Méditerranée, CAUE66, AURCA…) pourront être mobilisés selon les besoins. Si leur intervention est en dehors du cadre de l'AMI ou que leur prestation dépasse l'enveloppe disponible, le Pays Pyrénées Méditerranée accompagnera la commune pour identifier des financements complémentaires. **Voici les différentes étapes de l'accompagnement** (16 mois en moyenne, selon le projet) : **Phase 1 – Préparation et mobilisation** ▪ Réunion publique de lancement. ▪ Présentation du concept, exemples inspirants, émergence du collectif. ▪ Mobilisation des habitants et cadrage technique. ▪ Identification du lieu d'implantation de l'îlot de fraîcheur. **Phase 2 – Diagnostic partagé avec les citoyen·nes volontaires** ▪ Analyse du sol, inventaire floristique, relevés climatiques. ▪ Diagnostic des usages, besoins, contraintes. ▪ Définition des objectifs du projet : social, paysager, résilience… ▪ Identification du groupe citoyen impliqué. **Phase 3 – Co conception** ▪ Définition de la palette végétale. ▪ Design de l'eau (infiltration, noues, gestion gravitaire). ▪ Zonage, cheminements, points d'ombre. ▪ Feuille de route + plan de gestion + chiffrage des végétaux. **Phase 4 – Chantiers participatifs** ▪ Petits chantiers test réalisables par les services techniques et les

	habitant.es. Exemples : débitumisation légère, plantation participative **Phase 5 – Suivi, animation, autonomisation** ▪ Animations mensuelles. ▪ Suivi du groupe citoyen. ▪ Définition du plan de gestion. ▪ Monitoring thermique, biodiversité, usages. **Phase 6 – Capitalisation** ▪ Fiches de suivi. ▪ Évaluation. ▪ Contribution à la plateforme « Plus fraîche ma ville ». ▪ Réalisation de vidéos montrant l'évolution du projet.
Conditions de participation	Cet AMI est ouvert à toutes les communes du territoire du Pays Pyrénées Méditerranée avec une attention particulière aux **communes rurales disposant de peu de moyens en ingénierie technique et financière**. Pour cette première vague d'accompagnement **5 communes seront sélectionnées**. **Engagements attendus de la commune candidate** • Identifier un espace public ayant déjà suscité un intérêt par les habitants ou la mairie (place, parking, cour d'école, jardins ou vergers en friche, petits espace boisée…). • S'engager dans une démarche participative (habitants, associations, écoles, EHPAD, …). • S'engager à réaliser les travaux et les achats. Ces investissements ne seront pas financés dans le cadre de cet AMI. Cependant, si le montant des travaux nécessite une demande de subvention complémentaire, **la commune pourra être accompagnée par le Pays** dans la recherche de ces financements. • S'engager à suivre le calendrier et à mobiliser un.e référent.e communal.e.
Critères de sélection	Les candidatures seront examinées par un comité de sélection réunissant le Pays Pyrénées Méditerranée et les partenaires institutionnels associés. La sélection s'appuiera sur une grille de critères qui évalueront : ✓ **L'engagement de la commune** : o Engagement politique et technique (identifier un.e référent.e élu.e et technique). o Volonté de pérenniser la gestion (plan de gestion, suivi et évaluation, implication citoyenne).

	✓ **La pertinence du site** : o Potentiel de transformation du site et existence d'un consensus préexistant entre les habitant·es et la mairie. o Vulnérabilité climatique : îlot de chaleur identifié ou pressenti. o Potentiel de fréquentation et d'usage du site. ✓ **La faisabilité technique :** o Disponibilité d'un site en maîtrise publique, libre de tout contentieux ou contrainte juridique susceptible de freiner le projet. o Surface entre 100 et 1 000 m^2, déclivité faible, bonne exposition, présence suffisante d'eau ou possibilité d'irrigation, absence de servitudes bloquantes. ✓ **L'implication citoyenne :** o Motivation de la commune et capacité à mobiliser les habitant·es. o Ancrage citoyen et pérennité de la participation. o Diversité des publics visés. Des propositions inclusives et intergénérationelles seront valorisées. ✓ **L'authenticité écologique de l'ilot de fraîcheur** o Adhésion aux principes de l'îlot de fraîcheur nourricier : conception en forêt-jardin, diversité des espèces plantées (l'accompagnement permettra une montée en compétences sur ce sujet). o Démarche s'inscrivant dans une logique agroécologique plutôt que dans un simple aménagement paysager. **Critère complémentaire** pris en compte par le Pays Pyrénées Méditerranée : la répartition géographique équilibrée à l'échelle du territoire du Pays.
Aide financière	Le montant de l'accompagnement global par commune est de **15 000 €,** pris en charge par le Pays avec le soutien financier de l'ADEME. **Une convention de partenariat sera signée avec le Pays PM.** Le coût des travaux n'est pas financé dans le cadre de l'AMI mais accompagnement dans la recherche d'aides financières (plusieurs leviers sont pré-identifiés).
Dossier de candidature	La commune devra transmettre : ✓ **Note d'intention** (modèle dans le dossier de candidature) : motivations, enjeux locaux, description du site, ambitions du projet. ✓ **Fiche technique du site** (modèle dans le dossier de candidature) : localisation, surface, usages actuels, photos, contraintes, contraintes techniques et réglementaires. ✓ **Lettre d'accord du maire ou délibération** du conseil municipal démontrant

	l'engagement de la commune dans la démarche et la pérennisation ✓ **Documents fonciers (si disponibles)** : preuves de maîtrise foncière. Le dossier complet est à télécharger sur le site internet du Pays Pyrénées Méditerranée, rubrique « Transition, énergie-climat ».

Calendrier	• 15 octobre 2026 : lancement de l'AMI.
	• **5 novembre 2026 : visioconférence de présentation de l'AMI**
	• **31 décembre 2026 – 18h00 : date limite de dépôt des candidatures**
	• Janvier 2027 : sélection des communes lauréates.
	• Février 2027 : information des communes.
	• Février 2027 à mai 2028 : accompagnement par le Pays Pyrénées Méditerranée et Slow Food :
	  ○ Janvier – Août 2027 : constitution du collectif citoyen, diagnostic, début des petits chantiers.
	  ○ Hiver 2027–2028 : travaux, plantations.
	  ○ Février 2028 – mai 2028 : suivi, capitalisation, autonomisation.

Modalités de dépôt	**Les communes doivent transmettre leur dossier par voie électronique à : ami@payspyreneesmediterranee.org** Objet : AMI – Îlots de fraîcheur nourriciers – Candidature Commune de ..... ***Date limite : 31 décembre 2026 – 18h00*** Pour toute question, vous pouvez contacter notre équipe à l'adresse ami@payspyreneesmediterranee.org.